

CLDR/ Comité de sélection du 11 avril 2023

Rencontre avec les porteurs de projet dans le cadre du Budget participatif 2023-2024

Lieu de la réunion : salle de l'administration communale 19h00

Objectif de la réunion

- Signaler au porteur de projet les points non recevables dans le dossier et modifications éventuelles/ possibles à apporter pour que le projet soit recevable
- Avoir une discussion avec le porteur de projet pour faire le point sur des questions ou recommandations concernant le projet
Répondre aux questions éventuelles du porteur
- Informer des étapes prochaines et du timing
- Recevabilité finale discutée après chaque rencontre/ fin de réunion au sein du comité de sélection pour éviter une autre réunion.

Présences CLDR : BAECKE Olivier, BRAECKMAN Bernard, BURON Catherine, CAUDRON Christelle, FOHN Valérie, GOFROID Thierry, GUILLAUME Pol, HEINE Nadine, LOUIS Bruno, MARS Marie-Agnès, PONCELET André.

Excusés : LAMBERT Edmée, TIHANGE Maxime.

Pour la Commune : Vincent GERMEAU, Olivier JOIE.

Pour la FRW : Aurélie VANDEBERG

Le Président de la CLDR introduit la séance :

- Rappel des consignes au comité de sélection (objectifs – recevabilité et non qualité du projet) et importance d'avoir une unité dans la CLDR lors de la rencontre avec les porteurs. Ne pas montrer de divergences de point de vue.
- Porte – parole du comité de sélection via Bruno (rappel du cadre), Aurélie (questions de recevabilité) Olivier (suites) et Vincent pour compléter si besoin.
- Valérie Fohn sera gardienne du temps.

Pour chaque porteur -même déroulement

- 1) (Bruno 3') Accueil du porteur et présentation des acteurs autour de la table et rappel le rôle du comité de sélection qui ne juge pas la qualité du projet mais bien la recevabilité du dossier en regard du règlement (analyse objective – rappel grille 11 critères) (Bruno).
- 2) (Bruno 2') Rappel du déroulement de la rencontre : qu'on n'attend pas une présentation ni de défense du porteur / mais discussions autour des questions et précisions à apporter (Bruno)
- 3) (Aurélie 5') Retour de l'analyse du comité de sélection (modifications à apporter ou questions/ recommandations)
- 4) (Aurélie 5') Questions éventuelles du porteur
- 5) (Olivier 2') Suites :
 - Possibilité pour le porteur d'adapter son dossier jusqu'au 18/04 pour être recevables.
 - Phase de vote du 1^{er} au 31 mai sur la plateforme ou par formulaire papier à la commune si dépassement du budget de 20.000€
 - si vote, porteur qui fait la publicité pour son projet, commune fera une communication générale

19h05 15'	Dossier n°9 - Matériel pour l'organisation d'activités par le Comité de Village de Ciplet Porteurs présents : Benjamin Elleboudt (président actuel) et Laurent (ancien président du comité) Critères non-recevables : budget conforme et durabilité + porteur (PV) <u>Les points demandés au porteur pour être recevable :</u>
--------------	---

	- Revoir le budget en ne dépassant pas la somme de 5000€. - Ne pas financer du matériel qui va à l'encontre du développement durable : le cas pour les champignons (parasols) chauffants. - Manque le PV décisionnel de l'ASBL statuant le choix du projet. <u>Recommandations signalées et questions :</u> - Le comité de sélection souligne le fait de ne pas envisager de location du matériel à des privés (pour ne pas porter à concurrence du marché privé), cela reste pour le fonctionnement du comité. - Il est demandé si la location est envisageable pour d'autres comités de village ? Pour le comité de Ciplet ce n'est pas idéal car les besoins pour les activités sont récurrents, le stockage se fait chez un membre du comité (Eric) qui ne peut pas garantir une grande disponibilité. De plus la gestion et contrôle du matériel loué pour une autre association est un travail à part entière dont les membres bénévoles n'ont pas le temps.
19h20 20'	Dossier n°5 – Pump track vélo <i>Porteurs présents : Jean Guillaume + 4 jeunes du groupe</i> Critères non-recevables : localisation (projet sur terrain SNCB) <u>Les points demandés au porteur pour être recevable :</u> - Proposition de déplacer le projet sur terrain communal, terrain disponible toujours le long du RAVeL derrière les terrains de football. Le plan sera envoyé au porteur de projet pour bien localiser le périmètre. Les porteurs signalent que la proposition sur terrain communal n'impacte pas le projet, l'endroit reste central et proche des autres infrastructures, seule la visibilité est peut-être moins idéale depuis le RAVeL et il y aura plus de dénivelé à créer que l'endroit proposé initialement qui disposait de fossés et buttes naturels. <u>Recommandations signalées et questions :</u> - Qu'est ce qui est envisagé pour assurer la durabilité de l'endroit ? entretien ? Les jeunes signalent leur motivation à entretenir le lieu. Pourquoi pas placement d'une poubelle pour éviter des déchets jetés par terre. Concernant l'entretien du site, la proposition est d'utiliser des matériaux demandant peu d'entretien. - Rappel au groupe que le montant global ne doit pas dépasser 5000€ et que la surface du projet souhaitée/ type de revêtement pourrait être adaptée si les frais sont plus importants que prévus (création de l'accès depuis le RAVeL, dénivelé à créer davantage). - Proposition acceptée par le groupe que ce soit l'occasion d'y joindre une communication sur la prudence de rouler à vélo dans l'espace public en opposition à des lieux prévus spécifiquement aux cascades, Ex : « ici tu peux faire le fou mais pas sur la route ». - Comment assurer la sécurité du lieu ? Utilisation similaire à l'espace de skate parc. Le groupe propose une charte de bonne utilisation des lieux. Le bourgmestre suggère de réaliser un partenariat avec la MJ et le village du Saule pour le placement d'une barrière en saule tressé ou autre élément pour assurer la sécurité du lieu.
19h40 20'	Dossier n°6 - Création et impression d'un guide pour les seniors <i>Porteurs présents : Lucien Haudestaine, René-Fernand Dufour, Edgard Docquier, Bernard Raes, Yvette de Brouwer.</i> Critères non-recevables : aucun <u>Recommandations signalées et questions :</u> - Information au porteur que le projet est également prévu dans le cadre du GAL Burdinale Mehaigne mais inconnue sur le fait que le GAL sera repris à la prochaine programmation. Pertinence de mener ce projet à l'échelle des 4 communes Cela n'empêche pas de démarrer le travail de recensement des services sur Braives. - Propositions d'également prévoir une version électronique (permet de plus facilement mettre

	à jour l'information mais aussi de garantir un intérêt encore plus général de la population). Ce point sera ajouté dans le dossier, le groupe porteur rappelle cependant l'importance de la version papier pour le public sénior. L'importance également de la pédagogie pour entrer en contact avec le public sénior. Le groupe a apporté au comité de sélection le guide séniors de la commune de Tournai, bon exemple dont ils souhaiteraient s'inspirer.
20h00 20'	Dossier n°8 - Impression d'un livre sur la façon de vivre à Braives avant la guerre <i>Porteurs présents : Lucien Haudestaine, Willy Lhoest, Jeannine Paye.</i> Critères non-recevables : intérêt général <u>Le point demandé au porteur pour être recevable :</u> - Revoir le nombre d'exemplaire qui sera financé via le budget participatif en ciblant les différents lieux publics où le livre sera disponible (le restant sera à charge du porteur). Cela permet de pallier au fait qu'au-delà d'un certain nombre le tarif est relativement réduit pour l'impression tout en conservant l'intérêt général et la mise à disposition dans un lieu public. Le groupe porteur confirme l'importance de commander un grand nombre pour éviter un coût unitaire trop important. Le groupe porteur va donc lister les lieux où le livre pourra être en dépôt et en consultation gratuite (centre culturel, bibliothèque, lieux touristiques, ...) et évaluer le nombre d'exemplaire qui sera financé via le budget participatif. L'autre partie fera l'objet d'une vente. Pourquoi pas faire appel à du crowdfunding ou une prescription préalable ? Envisager éventuellement une collaboration avec le centre culturel ou la bibliothèque pour gérer cet aspect. <u>Recommandations signalées et questions :</u> - Quel pourrait être la possibilité de réaliser une version électronique ? quid des droits d'auteur ? Faut-il prévoir un budget supplémentaire ? Point non abordé par manque de temps.
20h20 20'	Dossier n°7 - exposition sur le développement du quartier de la gare de Braives <i>Porteurs présents : Lucien Haudestaine, Robert De Spiegeleer</i> Critères non-recevables : frais de fonctionnement, durabilité <u>Les points demandés au porteur pour être recevable :</u> - Mettre en avant les frais demandés pour la location de la maquette pour être directement imputable au projet ? quid de la facture à quelle destination ? Explication de la notion de dépense de fonctionnement, le budget participatif ne peut pas financer des frais de gestion et de logistique. Ils couvrent, concernant la gestion, loyers ou achats immobiliers, les salaires et la gestion du personnel et toutes les charges et dépenses régulières. Les frais occasionnés par l'organisation de l'évènement sont donc pas actuellement éligibles comme présenté actuellement dans le dossier (frais de séjour). Il est proposé au porteur de revoir les frais et mettre en avant des dépenses matérielles directement imputables au projet. Le porteur informe le comité de sélection que les modélistes qui ont réalisés la maquette sont structurés en ASBL. Ils assureront le rôle de guide lors de l'évènement mais aucun frais n'est demandé pour leur prestation. - Quel pourraient être les éléments mis en place pour assurer une durabilité du projet ? pérennité du projet ? Le groupe porteur met en avant la possibilité de réaliser un fascicule ou un film pour garder une trace de l'évènement. Un film illustrant la maquette existe déjà mais l'idée pourrait d'en réaliser un propre à Braives et le mettre par la suite sur le site communal par exemple. Si des frais sont à prévoir pour ce point, le mentionner dans le document.
20h40 20'	Dossier n°3 - Un four à pain communautaire à Fumal <i>Porteur présent : Marc Van Den Broeck</i>

	Critères non-recevables : aucun <u>Recommandations signalées et questions :</u> - Quel engagement à long terme du comité pour faire vivre le lieu, assurer la gestion du lieu ? Le porteur rappelle au comité de sélection le rôle du comité de village de Fumal qui assura dans un premier temps, le lancement et la gestion du four. A long terme, l'idée est de mettre en place un comité de gestion spécifique qui sera formé sur base de citoyens volontaires qui veulent s'y investir. - Comment se passera la gestion des demandes, si importantes ? La fréquence est estimée à 1 à 2 x / mois dans un premier temps mais si demandes plus importantes cela sous-entend plus de volontaires pour s'investir et donc peut-être davantage de moments à proposer. - Comment alimenter en combustible le lieu ? Acheminement matières premières locales. Il est prévu que les utilisateurs viennent avec leurs matières premières (bois pour le combustible et farine). Si le comité de gestion souhaite mettre en place, par la suite, un système de réserve pour les citoyens qui ne disposent pas de bois ou faire des achats groupés... ce sera à définir / à réfléchir selon les utilisateurs et besoins qui se rencontrent dans le fonctionnement du lieu et de l'activité. - Eviter de favoriser un professionnel en regard de l'intérêt général. Le professionnel évoqué dans le dossier est un membre du comité qui pourrait mettre à profit gratuitement son expérience et la partager lors d'ateliers. Principe d'échanges de savoirs entre citoyens du village et de la commune. Le porteur signale le souhait du comité de village de pouvoir co-construire le projet avec les autorités dans la réflexion et également la concrétisation. Expériences intéressantes pour inspiration dans la commune voisine (Oteppe et Burdinne).
21h00 20'	Dossier n°2 - Ateliers de promotion des métiers du bien-être à Braives <i>Porteurs présents : Christel Remacle et sa fille Magali</i> Critères non-recevables : Intérêt général (accord partiel) et frais de fonctionnement et durabilité (accord). <u>Les points demandés au porteur pour être recevable :</u> - Comment s'assurer que chaque acteur du bien être puisse se faire connaître ? Quelle communication auprès des acteurs et quelle définition du professionnel du bien-être pour être sûr d'englober tous les acteurs ? Afin de pouvoir être plus en accord avec le critère d'intérêt général, ne faut-il pas articuler le projet autour d'un évènement, salon du bien-être ou la possibilité d'un atelier gratuit par acteur pour être équitable entre tous les acteurs et toujours en gardant l'objectif initial. Le porteur précise au comité sa volonté de mieux faire connaître les acteurs du bien être dans la commune. Ils ne sont pas assez connus et les citoyens courent parfois bien loin pour bénéficier de certaines expériences. Le porteur rassure le comité sur son objectif d'intérêt général et de n'attirer aucun profit ou intérêt personnel. La mise en place d'un salon n'apporte pas le même résultat, beaucoup d'information sur un même endroit avec peu de représentation de ce que l'activité apporte. L'objectif des ateliers est de pouvoir vivre l'expérience de manière concrète. Les acteurs du bien être sont vus de manières très larges,... cela pourrait être aussi le partage d'une personne qui a vécu un burn-out et sa reconstruction, ... Le comité de sélection rappelle qu'il ne juge pas la qualité du projet mais doit regarder en regard du règlement les

	postes éligibles dans la demande. La commune informe, dans ce sens, du projet réfléchi (mais non retenu) dans le cadre du futur GAL avec la maison de la Meuhaigne d'éco-anxiété chez les jeunes. - La brochure n'est-elle pas un doublon par rapport à la rubrique santé> bien être du répertoire économique de l'ADL. Que peut proposer le porteur pour apporter une certaine durabilité dans le projet ? Ce point n'a pas été abordé par manque de temps. - Il ne peut pas y avoir génération de bénéfices (2/3 € proposé comme participation par le porteur) même s'il est bien compris le principe derrière (engagement de présence). Doit être retiré du dossier. - Les dépenses matérielles pour la concrétisation de l'évènement qui pourraient être acceptées en regard du règlement et définition précisée sont : matériel de communication, brochure, huile essentielle, éventuellement location de matériel pour l'évènement ; Les dépenses : achat tapis de yoga et catering sont exclus car non imputable directement au projet. - Les frais de location de la salle sont énormes ? Se posent dès lors la question d'imputer une grande partie de budget à la location d'une salle para communale ? La salle du village du Saule est proposée car elle cadre bien avec le type des activités. La question a donc été posée au porteur mais sans spécifiquement trouver une solution.
21h20' 20'	Dossier n°1 - Aménagement rue de Void <i>Porteur présent : Elisabeth Thirion</i> Critères non-recevables : Budget non conforme (accord) et objectifs du PCDR (accord partiel) - Après explication des points de non recevabilité, le comité de sélection informe le porteur de l'étude mobilité prévue dans le cadre de la rénovation de la salle de village. La problématique de l'endroit mérite en effet une réflexion plus globale qui sort du cadre du budget participatif. - Le comité de sélection fait cependant part de son choix d'attirer l'attention de la commune sur l'importance et l'urgence d'agir pour la sécurité de cet endroit. Dans ce sens, le comité suggère à la commune de mettre en place rapidement une phase test avec panneau d'interdiction de stationnement + espace de dépose-minute pour pallier à la situation problématique. Le Bourgmestre évoque l'importance de prendre le temps avec l'auteur de projet pour avoir une solution plus approfondie.
21h40 20'	Dossier n° 4 - Livre intergénérationnel de recettes culinaires Critères non-recevables : frais de fonctionnement <u>Les points demandés au porteur pour être recevable :</u> - Les dépenses matérielles pour la concrétisation de l'évènement qui pourraient être acceptées en regard du règlement et définition précisée sont : livre de recette (impression et reliure) et la location de salle et les denrées alimentaires. Le reste ne pourra pas être couvert car est non imputable directement au projet (tablette, achat matériel).

Conclusion des rencontres

- Le comité de sélection se pose à nouveau question de l'éligibilité de certaines dépenses et la difficulté d'interprétation du règlement. Principalement pour le projet de l'exposition de la gare dont les frais posent question au niveau éligibilité. Pour trancher ce point, la commune propose de poser la question à l'administration de la Région Wallonne pour éviter d'avoir un refus d'éligibilité au moment du dépôt

des frais lors du rapport final.

- Vu les changements à opérer par certains porteurs de projets dans leurs dossiers, le comité de sélection confirme l'importance d'organiser une dernière réunion pour acter définitivement l'éligibilité des dossiers et vérifier les points intégrés. Cette réunion est planifiée le **jeudi 20/04 à 19h30** à l'administration communale. En espérant avoir une réponse de la Région wallonne pour l'éligibilité des points en suspens.
- Lors de la réunion, après examen final des dossiers, la somme des projets recevables sera réalisée pour vérifier si la phase de vote aura lieu (somme des projets supérieure à 20.000€).

Le président clôture la séance à 22h30 en remerciant les membres de leur participation.

Pour le secrétariat de la CLDR,
Aurélie Vandeberg